

Le 10 Juin à 19h00, c'est l'heure de la grève reconductible !

Après les mobilisations des 13 juin 2013, 12 décembre 2013, le 25 février 2014 et du 22 mai 2014, pour lutter contre :

- le projet de loi du gouvernement, visant à éclater la SNCF en 3
- la réforme avant la réforme mise en place à la SNCF par Guillaume Pepy
- les réorganisations successives et les suppressions de postes
- contre la casse du statut et de notre réglementation

Les fédérations SUD-Rail et CGT ont déposé un préavis reconductible, Unitairement, pour exiger le retrait du projet de loi, et la prise en compte de la plate-forme unitaire (SUD-Rail, CGT, UNSA) présentée au gouvernement pour une autre réforme du système ferroviaire.

Fédérations syndicales de cheminots CGT – SUD-Rail

Paris, le 03 juin 2014

Guillaume PEPEY
Président de la SNCF
2 place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Objet: Préavis de grève.

Monsieur le Président,

Les Fédérations Syndicales CGT et SUD-Rail vous ont déposé, le 23 mai 2014, une Demande de Concertation Immédiate. Cette demande faisait largement référence à la réforme du système ferroviaire pour rappeler les revendications et propositions alternatives de nos organisations syndicales contenues dans la plateforme unitaire que nous vous communiquons en pièce jointe. [...]

Il y a une tendance forte à la SNCF à vouloir avancer au forceps et à mettre en place la réforme avant toute procédure parlementaire et validation du projet de loi. Sur la structuration de l'entreprise, ce sont les territoires de production de l'infra, l'isolement des agents de la DCF et des EIC. Sur les plans stratégiques et financiers, les projets « Excellence 2020 » et « Réseau 2020 » sont une préfiguration du projet de loi gouvernemental.

Sur le niveau stratégique, ces projets sont d'ailleurs inapplicables légalement car force est de constater, en l'état actuel des choses, que M. Rappoport n'a aucunement le droit d'inclure des cheminots de la SNCF dans un projet concernant RFF. C'est une répartition des compétences et des responsabilités incompatible avec l'organisation du système ferroviaire en vigueur à ce jour.

Sur le plan financier, « Excellence 2020 » intègre 700M€ et 1,3 G€ d'économie de fonctionnement qui, après analyse, font ressortir que vous faites reposer sur la productivité des cheminot-e-s l'essentiel du désengagement de l'Etat, tant sur le coût de la dette de RFF, qui est pourtant de sa charge directe, que sur le financement des travaux nécessaires de rénovation du réseau, qui relève pourtant de sa responsabilité. [...]

La politique salariale, comme celle conduisant à la réduction massive d'emplois, s'inscrit dans cette démarche. [...] qui détruisent les services publics avec les emplois afférents et assèchent financièrement les collectivités territoriales, dont les Régions, Autorités Organisatrices des Transports sur les TER et le Transilien.

Cette trajectoire organisationnelle et financière contenue dans le projet de réforme du système ferroviaire, [...], ne laisse augurer que des mesures inquiétantes sur les conditions sociales et de travail des cheminot-e-s.

[...] Sur le volet réglementation du travail, l'ensemble des discours [...], laissent entendre qu'il y a une volonté partagée au sein de l'UTP d'abaisser les normes en vigueur à la SNCF, ce qui est inacceptable. Sur le Statut, les discours sont rassurants mais, dans les faits, les droits statutaires des cheminot-e-s sont sans cesse attaqués.

Dans la grève reconductible les cheminot-es, avec SUD-Rail, disent non à la casse du statut et de notre réglementation.

[...] A partir de ces quelques éléments, vous comprendrez que la crédibilité à des limites quand il est affirmé, du côté gouvernemental comme au sein de l'entreprise, que le statut des cheminot-e-s sera préservé.

Enfin, sur la question du fret ferroviaire, qui est totalement absente du projet gouvernemental, la direction de cette activité à la SNCF poursuit sa politique de casse et de destruction d'emplois [...].

Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments et de la responsabilité pleine et entière de l'entreprise pour répondre aux exigences exprimées par les cheminot-e-s, les Fédérations Syndicales de cheminots CGT – SUD-Rail, conformément à l'article L. 2532-2 du Code du Travail, vous déposent un préavis de grève reconductible par période de 24 heures qui prendra effet à compter du mardi 10 juin 2014, à 19 heures.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel SNCF.

Dans le cadre de ce préavis, nous souhaitons aborder les sujets suivants :

- Un moratoire sur l'ensemble des réorganisations et restructurations qui impactent l'ensemble des services de l'entreprise. Il en va de même de toutes les démarches initiées visant à modifier le contenu des métiers et passant outre vos obligations de respecter le dictionnaire des filières.
- Une autre prise en compte de la sûreté et de la sécurité des voyageurs et des agents pour une ré-humanisation des gares et des trains, par l'arrêt de l'ensemble des projets remettant en question le nombre et les plages horaires d'ouverture des gares et guichets ainsi que de l'équipement des trains agent seul.
- Une modification radicale de la politique menée à Fret SNCF en s'inspirant des préconisations de la Commission Economique du CCE dans le cadre de la procédure de droit d'alerte lancée par les élus de cette instance.
- Le maintien des services transverses au sein de la SNCF comme les services informatiques, la gestion des Prestations Familiales, les services médicaux et sociaux, la surveillance générale, les services RH, les achats, les services juridiques, etc.
- La rupture avec la production en mono-activité. Au contraire, nous demandons une mutualisation de l'ensemble des moyens humains et matériels au service de toutes les activités, c'est le seul gage de réelle intégration sociale et d'unicité que vous pouvez apporter aux cheminots.
- La remise en cause du budget 2014 :
 1. Par une révision à la hausse des recrutements à statut, seul gage à donner aux cheminots sur la pérennité de celui-ci. C'est surtout le seul moyen d'offrir aux usagers Fret et voyageurs la qualité et la sécurité de service qui leur sont dues.
 2. Par une réelle augmentation générale des salaires dans le cadre d'un rattrapage de l'écart cumulé depuis des années avec la hausse des prix ainsi qu'une revalorisation des pensions et des réversions pour les cheminot-e-s retraité-e-s et leurs veufs, veuves.

Les Fédérations Syndicales de cheminots CGT et SUD-Rail restent disponibles pour engager des discussions sur l'ensemble des revendications citées dans ce préavis. [...]

Dans les assemblées générales exigeons le retour de la SNCF au sein d'un établissement public National.

Dès le début de la grève SUD-Rail organisera des Assemblées Générales de grévistes afin que chacun puisse décider et participer à l'organisation du mouvement

